

et à la nouvelle recrue, qu'on mettrait par là à couvert des surprises des Iroquois, et à la colonie de Québec, qui pouvait être secourue par l'autre, en cas d'attaque : car l'île d'Orléans est à côté de Québec ; et, d'après ce nouveau dessein, les deux établissements, quoique distincts entre eux, n'en auraient formé au fond qu'un seul, qui, par sa position sur les deux rives du fleuve et ses forces réunies, eût inspiré de la terreur aux Iroquois. Au lieu qu'en formant le nouvel établissement soixante lieues au-dessus de celui de Québec, on les mettait l'un et l'autre dans l'impossibilité de se secourir mutuellement ; et en la divisant on affaiblissait ainsi sans raison la colonie Française. L'assemblée étant donc réunie, M. de Maisonneuve, qui était présent, prit la parole avant qu'on eût encore rien décidé, et s'expliqua en homme de cœur, accoutumé au métier des armes. Il témoigna d'abord sa surprise, de ce qu'on mettait en délibération une affaire qui le regardait personnellement, sans qu'il en eût parlé lui-même ; ajoutant qu'il n'était pas question pour lui de s'établir dans l'île d'Orléans ; qu'il était venu pour jeter les fondements d'une ville dans l'île de Montréal, et que, quand ce dessein paraîtrait être plus périlleux encore qu'on ne le disait, il l'exécuterait, dût-il y perdre la vie. " Je ne suis " pas venu pour délibérer, conclut-il, mais bien pour exécuter ; et tous les " arbres de l'île de Montréal seraient-ils changés en autant d'Iroquois, il " est de mon devoir et de mon honneur d'aller y établir une colonie." Une déclaration si noble, si courageuse et si énergiquement exprimée, mit fin à la délibération, et fut cause que l'assemblée se sépara sans rien conclure.

XIX.

M. de Maisonneuve prend possession de l'île de Montréal.

Loin d'être offensé de ce discours, M. de Montmagny, qu'on dit n'avoir improuvé d'abord l'établissement de Montréal que pour céder à des insinuations qui lui étaient faites, fut charmé, au contraire, de voir M. de Maisonneuve animé d'une si généreuse résolution ; et, au lieu d'y opposer de nouvelles difficultés, il voulut le conduire lui-même à Montréal, afin de reconnaître ce poste et de le mettre en possession de l'île, conformément aux ordres qu'il avait reçus de la grande Compagnie. Ils partirent, en effet, au commencement du mois d'octobre, avec le P. Vimont, supérieur des Jésuites, et avec d'autres qui connaissaient parfaitement le pays, et arrivèrent, le 14 du même mois, dans le lieu de l'île de Montréal où fût bâti ensuite le Fort, dont nous parlerons bientôt, et qu'occupe aujourd'hui une partie de la ville. Le lendemain, qui fut le jour de la fête de sainte Thérèse, ils firent les cérémonies alors en usage en pareille circonstance ; et, après avoir dressé l'acte de prise de possession, ils s'embarquèrent pour retourner à Québec. Cependant M. de Maisonneuve, durant ce voyage et depuis son arrivée en Canada, n'était pas sans inquiétude pour sa